

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG DU LUNDI 03 AVRIL 2017 A LA
SALLE DES FÊTES DE DRACHENBRONN**

Date de la convocation : 23 mars 2017
Sous la présidence de M. STRAPPAZON, Président

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, ROHMER François, BERGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme WENDLING Anne-Marie, TYBURN Jean-Max et Mme DAMBACHER Sandra

Membres absents excusés :

M. HUCK Jean-Claude qui a donné pouvoir à M. GLIECH Christian,
Mme MATTER Isabelle qui a donné pouvoir à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne,
M. KELLER Martial qui a donné pouvoir à M. KOCHERT Jacky,
Mme WENNER Sylvie qui a donné pouvoir à M. FISCHER Etienne,
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. TYBURN Jean-Max.

-o-o-

Le quorum pour délibérer est atteint avec 28 présents à l'ouverture de la séance

-o-o-

A également assisté à la séance M. BALLIER, Trésorier.

-o-o-

M. le Président passe à l'

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 27 février 2017
3. Compte-rendu des réunions du Bureau
4. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
5. Affectation du résultat
6. Approbation des budgets primitifs
7. Demandes de subventions
8. Avenant au groupement de commande
9. Urbanisme
10. Signature convention
11. Divers

-o-o-

Avant de démarrer le Président informe du rajout d'un point : Demande de subvention pour les travaux de rénovation du Pont St Rémy, nous permettant de bénéficier de la Réserve Parlementaire.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. KOEPF Pierre est désigné secrétaire de séance et Mme. GENTES Michèle secrétaire adjointe.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2017

Le Président demande s'il y a des observations à formuler quant à la teneur du compte rendu du Conseil du 27 février 2017. Aucune observation n'a été enregistrée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU BUREAU

Les décisions prises par le BUREAU du 13 mars 2017 ont été communiquées dans la note de synthèse. Le Président demande si des précisions devaient être apportées. Aucune demande n'a été faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

A) – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le compte de gestion des recettes et des dépenses présenté par Mr le Receveur-Percepteur de WISSEMBOURG du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Vu le compte administratif des recettes et des dépenses présenté par Mr le Receveur-Percepteur de WISSEMBOURG du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2016, établi au regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant le mois de la gestion 2017.

Le Conseil de Communauté a désigné Mme CONUECAR Brigitte comme Président rapporteur.

Après avoir entendu les exposés de M. Stéphane BALLIER, Receveur-Percepteur de Wissembourg et du rapporteur, Mme CONUECAR Brigitte

DECIDE à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. STRAPPAZON - Président

- d'approuver le COMPTE DE GESTION du trésorier et le COMPTE ADMINISTRATIF de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- de donner décharge au Président et au Receveur-Percepteur pour la gestion de l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RECETTES		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
A	Prévisions budgétaires totales	1 655 655.64	5 928 655.64	7 584 311.28
B	Titres de recettes émis	820 864.89	5 141 851.29	5 962 716.18
C	Rattachements			
D	Restes à réaliser	0.00		
DEPENSES				
-				
E	Autorisations budgétaires totales	1 655 655.64	5 928 655.64	7 584 311.28
F	Engagements			
G	Mandats émis	543 620.63	4 687 259.90	5 230 880.53
H	Rattachements			
I=F-G	Dépenses engagées non mandatées	31 900.00		
J=F-H	Dépenses engagées non rattachées			
RESULTAT				
Résultat de l'exercice				
Solde d'exécution				
B-G	Excédent	277 244.26	454 591.39	731 835.65
G-B	Déficit			
Solde des restes à réaliser				
D-(I+J)	Excédent			
(I+J)-D	Déficit	31 900.00		
Résultat reporté				
Excédent			1 136 796.48	1 136 796.48
Déficit		132 976.96		132 976.96
Résultat cumulé				
Excédent		144 267.30	1 591 387.87	1 735 655.17
Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Inv.	543 620.63	820 864.89	-132 976.96	144 267.30
Fonct.	4 687 259.90	5 141 851.29	1 136 796.48	1 591 387.87
Total	5 230 880.53	5 962 716.18	1 003 819.52	1 735 655.17

B) – BUDGET ANNEXE Z.A.E. EST**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Vu le compte de gestion des recettes et des dépenses présenté par Mr le Receveur-Percepteur de WISSEMBOURG du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Vu le compte administratif des recettes et des dépenses présenté par Mr le Receveur-Percepteur de WISSEMBOURG du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2016, établi au regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant le mois de la gestion 2017.

Le Conseil de Communauté a désigné Mme CONUECAR Brigitte comme Président rapporteur.

Après avoir entendu les exposés de M. Stéphane BALLIER, Receveur-Percepteur de Wissembourg et du rapporteur, Mme CONUECAR Brigitte

DECIDE à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. STRAPPAZON - Président

- d'approuver le COMPTE ADMINISTRATIF et le COMPTE DE GESTION de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, présenté par le Président-Rapporteur
- de donner décharge au Président et au Receveur-Percepteur pour la gestion de l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016				
	RECETTES	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
A	Prévisions budgétaires totales	2 168 550,69	2 445 788,82	4 614 339,51
B	Titres de recettes émis	24 541,09	355 290,31	379 831,40
C	Rattachements			
D	Restes à réaliser			
	DEPENSES			
	-			
E	Autorisations budgétaires totales	2 168 550,69	2 445 788,82	4 614 339,51
F	Engagements			
G	Mandats émis	164 766,41	117 154,71	281 921,12
H	Rattachements			
I=F-G	Dépenses engagées non mandatées			
J=F-H	Dépenses engagées non rattachées			
	RESULTAT			
	Résultat de l'exercice			
	Solde d'exécution			
B-G	Excédent		238 135,60	97 910,28
G-B	Déficit	140 225,32		
	Solde des restes à réaliser			
D-(I+J)	Excédent			
(I+J)-D	Déficit			
	Résultat reporté			
	Excédent		421 753,98	76 238,13
	Déficit	345 515,85		
	Résultat cumulé			
	Excédent		659 889,58	174 148,41
	Déficit	485 741,17		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Inv.	164 766,41	24 541,09	-345 515,85	-485 741,17
Fonct.	117 154,71	355 290,31	421 753,98	659 889,58
Total	281 921,12	379 831,40	76 238,13	174 148,41

5. AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

après avoir entendu l'exposé sur le **Compte Administratif de l'exercice 2016**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

	RESULTAT CA 2015	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-132 976,96 €		277 244,26 €	31 900,00 €		144 267,30 €
FONCT	1 327 273,44 €	190 476,96 €	454 591,39 €			1 591 387,87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 591 387,87 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	144 267,30 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 591 387,87 €
Total affecté au c/ 1068 : TITRE	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS

En préambule le Président rappelle le projet d'augmentation des taux présenté lors de la réunion des orientations budgétaires. Cette augmentation justifiée par la prise de nouvelles compétences obligatoires comme : la promotion du tourisme, développement économique et GEMAPI d'ici le 1^{er} janvier 2018, la baisse des dotations de l'Etat et la problématique des zones d'activités.

A toutes ces dépenses se rajoute la prise en compte par la CCPW du déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Cette opération se chiffre à 1,3 millions d'euros, préfinancé par la REGION GRAND EST mais qui devra faire l'objet d'un remboursement de l'intercommunalité qui s'échelonne sur plusieurs années.

Il est proposé l'augmentation de la fiscalité de 20%.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE avec : 4 voix contre (Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne – Mme MATTER Isabelle par procuration – Mme WENDLING Anne-Marie et Mme SCHMITT Chantal) et 3 abstentions (M. KOCHERT Jacky – M. KELLER Martial par procuration et M. SCHNIEDER Joseph)

1. Budget principal

a) de fixer le taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation :	6,92 %
Taxe foncier bâti :	4,21 %
Taxe foncier non bâti :	15,89 %
Cotisation Foncière Entreprises	5,24 %
Fiscalité Professionnelle de zone	21,00 %

DECIDE à l'unanimité

b) Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

CVAE **201 809 €**

c) d'adopter le Budget Primitif principal 2017 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **6 722 000 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **2 032 000 €**

d) d'attribuer conformément aux prévisions budgétaires, les participations suivantes :

➤ Art. 70619 – Reversement sur redevances ordures SMICTOM	1 667 000 €
➤ Art. 65548 – Contribution Organisme de regroupement : SCOTAN	23.000 €
➤ Art 6558 Contribution Office de Tourisme Intercommunal	134.500 €
➤ Art. 65737 – Subvention versées aux autres Ets publics locaux Conseil architectural – PRVN	7.000 €
➤ Poste d'Eco-conseiller	10.000 €
➤ Espace Info Energie Nord Alsace	1.100 €
➤ S.I.G	18.500 €
➤ ATIP	5.500 €
➤ Art. 657341 – Subvention aux communes : Piscine de Drachenbronn	35.000 €
➤ Participation Fonctionnement de la NEF	28.500 €
➤ Art. 6574 – Subventions fonctionnement des Associations : Amicale du personnel	6.000 €
➤ Animation Enfance FDMJC	66.000 €
➤ Animation Jeunesse FDMJC	156.000 €
➤ Cantine scolaire CLIMBACH	15.000 €
➤ Cantine scolaire RIEDELSELZ	20.000 €

➤ Cantine scolaire SCHLEITHAL	29.000 €
➤ Périscolaire Drachenbronn FDMJC	93.000 €
➤ Périscolaire Seebach FDMJC	73.000 €
➤ Périscolaire Wissembourg FDMJC	255.000 €
➤ A.O.S.	2.100 €
➤ Pays – ADEAN	14.000 €
➤ Ravalement des façades	30.000 €
➤ Mission Locale Alsace du Nord	20.000 €
➤ PIG RENOV'HABITAT	73.000 €
➤ Maison de l'Enfance -AASBR	316.000 €
➤ Festival de Musique Classique	10.000 €
➤ Football Club de Wissembourg	6.500 €
➤ Exposition C.I.N.E.	3.000 €
➤ Office de tourisme transfrontalier	1.500 €
➤ EURODISRICT REGIO PAMINA	16.500 €
➤ Divers	1.000 €
➤ Chambre de Métiers d'Alsace	6.000 €
➤ Association d'accès au droit – ASS VIADUQ 67	4.000 €
➤ Aide au portage de repas	34.100 €
➤ Association ALT PREVENTION	3.000 €

2. d'adopter le budget annexe – Budget primitif ZAE Sud - Extension – 2017 comme suit :

• Dépenses et recettes de fonctionnement :	3 553 629.52 €
• Dépenses et recettes d'investissement :	4 736 934.48 €

3. d'adopter le budget annexe – Budget primitif ZAE Est – 2017 comme suit :

• Dépenses et recettes de fonctionnement :	2 076 890.82 €
• Dépenses et recettes d'investissement :	1 949 742.41 €

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS

A) PROJET D'INVESTISSEMENT

Vu la signature du contrat de redynamisation du site de défense de l'ex base aérienne 901 de Drachenbronn le 29 novembre 2016, diverses opérations d'investissement sont inscrites dans ce contrat, entre autres la réalisation d'un parc touristique innovant, pour laquelle des subventions seront sollicitées,

Considérant le projet de réalisation d'un parc touristique innovant,

Considérant la nécessité d'un soutien financier des accompagnants habituels que sont l'Etat, le Conseil Départemental, la Région Alsace, et d'autres organismes, afin de concrétiser la réalisation des projets.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- De solliciter une subvention pour un projet d'investissement auprès de l'ETAT, du Conseil Départemental, du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, et éventuellement d'autres organismes
- D'adopter les opérations et d'arrêter les modalités de financement comme suit :
Coût total : 1.150.000 €
 - Subvention ETAT : 647.676 €
 - Subvention Département : 190.000 €
 - Subvention LEADER : 60.000 €
 - Autofinancement : 252.324 €

Ces montants ont été validés dans le CRSD signé et sont donc déjà accordés.

B) RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUIES AVANT 1900

Vu des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001, fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,

Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,

Vu le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,

Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions conformément aux dossiers présentés et validés
- les crédits sont disponibles au BP 2017, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

C) PONT SAINT REMY – RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de rénovation du pont St Rémy, dont les dépenses s'élèvent à 251 239,50 € HT,

Considérant la nécessité d'un soutien financier des accompagnants habituels que sont l'Etat, le Conseil Départemental, la Région Alsace, etc, afin de concrétiser la réalisation des projets.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire,
- D'adopter les opérations et d'arrêter les modalités de financement telles que définies dans le plan de financement du 24 mars 2017.

D) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg envisage de réaliser divers projets au cours de l'année 2017, à savoir :

- L'aménagement d'un parcours extérieur au Fort de Schoenenbourg,
- L'aménagement de deux points de vue touristiques sur Cleebourg et Rott,
- La création de liaisons cyclables,
- La rénovation de l'éclairage public (remplacement par du led) dans les zones d'activités sud et sud extension.

Afin de les mener à bien elle a nécessairement besoin du soutien financier des accompagnants habituels que sont l'Etat, le Conseil Départemental, la Région Alsace, etc.

Considérant le plan de financement prévisionnel annexé

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- De solliciter les subventions auprès de l'ETAT dans le cadre de la DETR 2017 concernant les projets listés en annexe,
- D'adopter les opérations et d'arrêter les modalités de financement.

8. AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre de la mutualisation, les communes membres de la communauté de communes et l'intercommunalité elle-même se sont constituées en groupement de commandes.

Une liste d'opérations (objet de la convention, article premier) a été définie à cet effet.

Pour permettre au coordonnateur du groupement d'élargir le champ d'actions (entre autres la mutualisation des contrats d'assurance), il a été décidé d'établir un avenant à la convention.

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes du 21 septembre 2015,

Considérant la volonté de poursuivre la mutualisation par le biais de commandes groupées,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes du 21 septembre 2015,

9. URBANISME

DECLARATION DE PROJET RELATIVE AU PROJET TOURISTIQUE INNOVANT EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

M. le président informe que par arrêté du 31 mars 2017, il a engagé une procédure de déclaration de projet relative à la reconversion de la BA 901 qui emportera mise en compatibilité du PLUi, notamment sur les secteurs de Drachenbronn et de Cleebourg pour les parties réglementaires.

Il rappelle que le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document central du PLU et qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire intercommunal. Compte tenu de l'importance du projet pour le territoire, il convient d'intégrer dans ce document les orientations prises par la communauté de communes pour accompagner la fermeture de la base de Drachenbronn.

Enfin il rappelle, qu'en vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire.

M. le président présente les évolutions apportées aux orientations du PADD.

Ouï l'exposé du président ;

Vu les articles L101-1, L101-2, L151-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L151-5 et L153-12 ;

Vu l'arrêté du président du 31 mars 2017 engageant une procédure de déclaration de projet relative au projet touristique innovant qui emportera mise en compatibilité du PLUi ;

Il s'en suit un échange entre M. GLIECH et M. STRAPPAZON.

M. GLIECH demande si les logements de la BA 901 à réinvestir correspondent bien à la cité cadre, auquel cas il faudra le préciser dans le PADD.

M. GLIECH ajoute qu'il serait judicieux de mettre les bailleurs sociaux en relation avec la Défense pour réinvestir ces logements.

M. STRAPPAZON confirme que les 75 logements de la cité cadre vont finalement être abandonnés par la Défense en même que le reste du site de la BA 901 et que ces logements seront intégrés dans la réflexion globale sur le projet touristique et pourront également avoir une vocation autre que l'habitat.

Le conseil communautaire, après avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PREND ACTE de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

L'ensemble des communes devra débattre sur la mise à jour du PADD dans leur Conseil Municipal. Les documents y relatifs seront transmis par nos services.

10. SIGNATURE CONVENTION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN – TRAVAUX AMENAGEMENT POINT DE VUE TOURISTIQUE A ROTT

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain par l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Steinseltz, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Cleebourg, Rott pour les travaux d'aménagement d'un point de vue touristique situé sur la commune de Rott,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention par l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Steinseltz, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Cleebourg, Rott pour les travaux d'aménagement d'un point de vue touristique situé sur la commune de Rott,

11. DIVERS

Informations

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 19 juin. Une réunion publique concernant le projet d'aménagement touristique sur l'ancien site de la BA 901 – Drachenbronn aura lieu le 26/04/2017 à 19h30 à la salle des Fêtes de Drachenbronn.

Plus aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.